

2. a) Exercer des fonctions dans le cadre du Programme d'émission de la monnaie olympique. b) Trois ans. c) A. J. Warwick. \$27,000 par année.

3. (i) Taux quotidien versé par contrat \$100; taux quotidien versé en traitement \$141.83. (ii) Taux équivalents. Aucun des autres ministères et agences n'a d'information à ce sujet.

TRAVAUX PUBLICS—LES FONCTIONNAIRES À LA RETRAITE
ENGAGÉS À FORFAIT

Question n° 682—**M. McKinley:**

1. Combien d'anciens hauts fonctionnaires du ministère des Travaux publics le gouvernement a-t-il engagés à forfait au moment de leur retraite de la Fonction publique, en a) 1972, b) 1973, c) 1974, d) 1975, et, dans chaque cas, quel était (i) leur salaire au moment de la retraite, (ii) le nombre d'années d'emploi à la Fonction publique?

2. Quels étaient a) l'objet, b) la durée, c) la somme versée et qui était le bénéficiaire de chacun de ces contrats?

3. Quel est le taux quotidien versé par contrat, comparativement au traitement quotidien dans chaque cas?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère des Travaux publics m'informe comme suit: 1. a) et b) Un. (i) \$22,000-28,000 (niveau de traitement). (ii) 26 ans. c) Néant. d) Néant.

2. a) Le fonctionnaire représentait le chargé de projet à Come-by-Chance et il faisait l'inspection de l'équipement acheté pour ce projet de firmes anglaise et allemande par l'intermédiaire du M.A.S. b) 16 mois. c) \$14,124. d) M. J. E. Bright.

3. Traitement quotidien au moment de la retraite, \$108; traitement quotidien reçu à contrat, \$125. Aucun des autres ministères et agences n'a d'information à ce sujet.

INDUSTRIE ET COMMERCE—LE CONTINGENTEMENT DES
IMPORTATIONS DE TEXTILES

Question n° 902—**M. Herbert:**

1. L'imposition de contingentements sur les importations de textile a-t-elle permis aux spéculateurs étrangers de déterminer avec efficacité le genre et le prix des vêtements offerts sur le marché canadien?

2. Ces contingentements ont-ils augmenté la concurrence sur les produits des manufacturiers canadiens?

3. Lors de l'imposition future de restrictions à l'importation au moyen de contingentements, tiendra-t-on compte du genre et du prix des produits?

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Selon l'Entente sur le commerce international des textiles, le Canada a conclu des arrangements de restriction volontaire avec plusieurs des principaux pays fournisseurs destinés à limiter le niveau des importations de certains produits du textile. Suivant ces arrangements, les importateurs canadiens étaient libres, quant au genre et au prix, d'acheter des produits du textile des pays avec lesquels le Canada avait conclu des arrangements de restriction. Le 29 novembre 1976, les anciennes mesures sur les vêtements furent remplacées par des contingentements globaux sur les importations en vertu de l'article XIX du GATT qui limitent la quantité des importations de certains vêtements au Canada en 1977 au niveau connu en 1975. Suivant cette mesure le gouvernement canadien attribue des contingentements sur les importations aux importateurs canadiens selon leurs activités d'importation passées, contingentements qui leur permettent

Questions au Feuilleton

de se procurer le genre de vêtements pour lesquels ils ont des droits de contingentement sans égard aux prix et à l'origine.

2. On s'attend à ce que l'adoption de contingentements sur les importations ait un effet stabilisateur sur le marché canadien et crée des conditions favorisant davantage l'expansion d'une industrie textile concurrentielle au Canada.

3. Les demandes de contingentements sur les importations n'exigent des importateurs que de préciser le genre de produit importé.

AFFAIRES EXTÉRIEURES—LA RÉUNIFICATION DES FAMILLES

Question n° 986—**M. Howie:**

1. Quels efforts le Canada a-t-il déployés pour réunir 300 familles dont les membres séparés vivent au Canada et en Russie?

2. Si aucun progrès n'est réalisé dans un avenir rapproché, quelles autres démarches le Canada peut-il entreprendre?

M. Fernand E. Leblanc (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Depuis que le premier ministre Trudeau a discuté de la question en 1971 avec M. Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, le gouvernement canadien est intervenu à plusieurs reprises auprès des autorités soviétiques à Ottawa et à Moscou pour le compte de familles dont certains membres se trouvent en Union soviétique. Le Canada a joué un rôle de premier plan lors de la rédaction du texte sur la réunification des familles qui a été incorporé à l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki en août 1975. Depuis, nos démarches auprès des autorités soviétiques se sont faites de plus en plus fréquentes. En septembre, l'ambassadeur du Canada a pressenti M. Gromyko, ministre des Affaires étrangères soviétiques, sur cette question, et en octobre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, alors en visite à Moscou, a aussi exploré cette voie. Par la suite, le sujet est de nouveau revenu sur le tapis lors de discussions avec le ministre des Affaires étrangères soviétiques et l'ambassadeur de la Russie.

2. L'an dernier a vu certains progrès au chapitre de la réunification des familles avec des proches parents d'Union soviétique. Même si les cas ont été réglés au ralenti, les autorités soviétiques ont effectivement accru cette année le nombre total de permis de sortie délivrés aux gens voulant émigrer au Canada pour rejoindre leur famille. Il est à espérer que cette tendance se poursuivra à un rythme accéléré. La question de la réunification des familles sera discutée à la Conférence complémentaire de la CSCE prévue pour 1977 à Belgrade, où l'on passera en revue les réalisations accomplies au chapitre de l'application de l'Acte final.

LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE—NOUVEAU-BRUNSWICK

Question n° 996—**M. Howie:**

1. Depuis le 1^{er} janvier 1974, le Canada a-t-il dépensé une somme quelconque pour réduire la pollution de l'air au Nouveau-Brunswick et, dans l'affirmative, a) combien, b) qui a reçu cet argent, c) à quelle fin?

2. Depuis le 1^{er} janvier 1974, a-t-on entrepris des études sur la pollution de l'air au Nouveau-Brunswick et, dans l'affirmative, lesquelles?

3. A-t-on engagé des experts de l'extérieur et, dans l'affirmative a) lesquels, b) quel était l'objet de chaque étude, c) à quel prix, d) a-t-on reçu des rapports écrits et, dans l'affirmative, ces rapports sont-ils accessibles au public?